

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui aura lieu le :

Lundi 4 juillet 2022 <u>à 18 heures</u> Salle du Conseil – Mairie <u>Ordre du Jour</u>

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mai 2022

Point 2 - Finances

- 2.1 Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2022.
- 2.2 Sorties d'inventaire.
- 2.3 Garantie Néolia- Réhabilitation de 70 logements collectifs 25/27 rue des Lannes et 2/4/6/8/10 rue du Breuil. Annexes consultables en mairie aux heures d'ouverture.

Point 3 - Urbanisme.

- 3.1 Subvention ravalement de façade.
- 3.2 Vente de la parcelle AS 205 rue de Champvaudon.

Point 4 - Environnement/ Forêt

- 4.1 Approbation du projet de modification de l'aménagement forestier de la forêt communale de Mandeure. Annexes consultables en mairie.
- 4.2 Travaux de reboisement du plan de relance Attribution du marché.

Point 5 – Composition des commissions thématiques- Modification.

- Point 6- Approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations.
- <u>Point 7 Décision n°003-2022 du 12 mai 2022 Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un service de Défense Extérieure Contre l'Incendie.</u>
- <u>Point 8 Décision n°004-2022 du 30 mai 2022 Fourniture de repas pour la restauration scolaire des écoles et de la crèche avenant 1.</u>

Point 9 - Divers.

Fait à Mandeure, le 28 juin 2022

an Pierre HOCQUET